

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2013

Publication : 20/09/2013

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

La Directrice Enfance Santé Insertion

Direction de l'Autonomie
Service Tarification
des Établissements Sociaux


Sophie DINTINGER

Colmar, le

ARRETE **2013 00312** DA

Du **19 JUIL. 2013**

**fixant le montant et la répartition pour l'exercice 2013 de la Dotation Globalisée
Commune (DGC) prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
de l'Association « Les Papillons Blancs » à MULHOUSE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment les articles L.313-11 et
R.314-43-1 ;

VU les propositions de l'établissement ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu entre le Département et
l'Association « Les Papillons Blancs », signé le 11 décembre 2009 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence du Département et gérés par l'Association « Les Papillons Blancs » dont le siège social est situé à MULHOUSE, a été fixée en application des dispositions du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du 11 décembre 2009 à

4 792 365 € pour l'année 2013.

La ventilation de la dotation globalisée commune entre les établissements et services de l'Association « Les Papillons Blancs » relevant de la compétence du Département est fixée de la façon suivante :

Nom de l'établissement ou du service	Quote-part de la dotation à la charge du Conseil Général du Haut-Rhin	Quote-part de la dotation à la charge des autres départements	Dotation Globalisée Commune (DGC)
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	780 448 €	15 610 €	796 058 €
Service d'Accueil de Jour de SOULTZ	445 216 €	8 903 €	454 119 €
Service d'Accueil de Jour de MULHOUSE	571 374 €	11 429 €	582 803 €
Foyer de MULHOUSE	1 244 972 €	25 405 €	1 270 377 €
Foyer "Henner" de COLMAR	832 987 €	17 715 €	850 702 €
Foyer "Le Graethof" de GUEBWILLER	821 876 €	16 430 €	838 306 €
TOTAL	4 696 873 €	95 492 €	4 792 365 €

La quote-part de la dotation versée par le Conseil Général du Haut-Rhin est fixée à :

4 696 873 € pour l'année 2013

Elle est versée par douzième dans les conditions prévues à l'article R.314-43-1 du CASF.

ARTICLE 2 :

Les prix de journée applicables à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence du Département et gérés par l'Association « Les Papillons Blancs » sont fixés à compter du **1^{er} septembre 2013** comme suit :

Nom de l'établissement ou du service	Prix de journée
Service d'Accueil de Jour de SOULTZ	92,08 €
Service d'Accueil de Jour de MULHOUSE	97,91 €
Foyer de MULHOUSE	79,82 €
Foyer "Henner" de COLMAR	76,58 €
Foyer "Le Graethof" de GUEBWILLER	70,69 €

Les tarifs afférents à la réservation correspondent aux prix de journée hébergement, ci-dessus mentionnés, diminués du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Général de l'Association et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT
 Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin
 et par délégation
 Le Directeur Général Adjoint

Hubert RICHARD